

**REGLEMENT DU JEU EUROPE 1**  
**LE JEU DES ARCHIVES**  
**Saison radiophonique 2023/2024**  
**ADDITIF N°7**

EUROPE 1 TELECOMPAGNIE organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Le jeu des archives » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit le règlement pour la Période de Jeu du 9 au 13 octobre 2023.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application des articles 4 et 5 :**

**Inscription** : au 7 39 21 (2 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

1 Session de jeu par jour vers 7h25.

Pour s'inscrire à une Session de jeu, chaque participant est invité :

- A envoyer 1 sms avec le code **ARCHIVES**, annoncé à l'antenne.
- Si le participant envoie le bon code celui-ci reçoit ensuite un message retour de Europe 1 l'invitant à répondre à une question avec plusieurs propositions de réponse suivi de ses Coordonnées (nom et numéro de téléphone) afin de valider sa participation au tirage au sort.

**Le nombre maximum de participation autorisée pour chaque Session de jeu par participant et par jour est de 1 (une) participation.**

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 1 gagnant sera tiré au sort parmi les inscrits à l'ensemble des Sessions de jeu du lundi au vendredi ayant répondu correctement à la question.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- **1 lot « 1 séjour de 11 (onze) jours sous forme de circuit pour 2 personnes au Vietnam »** d'une valeur unitaire de 4000 (quatre mille) euros

Le séjour sous forme de circuit « le Vietnam sur la route mandarine » pendant 11 (onze) jours pour 2 (deux) personnes comprend :

- Les vols de Paris à Hanoï à l'aller et de Ho Chi Minh à Paris au retour, en classe
- Les taxes aériennes et de sécurité
- Les trajets de Ninh Binh à Hué et de Danang à Ho Chi Minh- ville en train (2<sup>ème</sup> classe)
- L'hébergement dans des hôtels 3\* (normes locales) en chambre double
- La pension complète (hors boissons) du déjeuner du Jour 2 au déjeuner du Jour 10
- Le circuit en autocar climatisé
- Les excursions et visites prévues au programme

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

- Les services d'un guide-accompagnateur francophone tout au long du circuit
- Des audiophones individuels tout au long du circuit
- Les taxes de promotion touristique et services hôteliers en vigueur

**Le gagnant pourra choisir parmi les dates de départ précisées ci-dessous selon son choix et les disponibilités :**

- 22 janvier 2024
- 26 février 2024
- 1<sup>er</sup> avril 2024
- 04 novembre 2024

Une fois validées, les dates du séjour ne pourront en aucun cas être modifiées par le gagnant.

**Le gagnant devra impérativement être majeur.**

**Le gagnant et son accompagnateur devront se munir d'un passeport valide et conforme à la législation du pays concerné. Le gagnant et son accompagnateur devront effectuer les éventuels vaccins obligatoires pour se rendre dans le pays concerné.**

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les éventuelles conditions d'accès aux sites liées au contexte sanitaire et au pays concerné ; c'est-à-dire la présentation d'un pass vaccinal ou sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du séjour et du pays concerné.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment la garantie annulation bagages et l'assurance assistance rapatriement, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et l'aéroport de Paris.